CFDT-Culture Section RMN
8 rue Saint Fiacre
75002 Paris
Tél. : 01 40 13 41 97
Fax : 01 40 13 44 35
cfdt@rmn.fr

g *CFDT-RMN INFOS*

Le 29 octobre 2009 : Rencontre au Ministère de la Culture

Les organisations syndicales de la RMN ont été reçues par Madame Roques, Conseillère sociale auprès du Ministre de la Culture, le jeudi 29 octobre. Etaient également présentes, entre autres, Mesdames Durrleman, Conseillère musées auprès du Ministre, et Téhoval responsable des personnels DMF. Madame Perthuisot et Monsieur Debande représentaient la direction de la RMN.

La CFDT, rappelant qu'aucun ordre du jour n'avait été communiqué, a réitéré d'entrée de jeu son souhait de voir aborder 4 sujets essentiels :

1. Le sous effectif organisé et son corollaire, la souffrance au travail et la dégradation très préoccupante des conditions de travail sur les sites.
2. L'absence croissante de dialogue social au sein de la RMN.

Réponse du Ministère : On souhaite faire le point sur les éléments de diagnostic.
Réponse de la RMN : On affirme traiter le sujet avec une grande attention et de manière « innovante ».

=> Le problème de la souffrance au travail, sur lequel se rejoignent unanimement les OS, a dominé les débats. La CFDT a exprimé son désaccord avec la direction de la RMN et a demandée l'intervention de notre tutelle, elle s'est appuyée sur certains cas précis et récents sur lesquels le Ministère a souhaité recevoir de plus amples informations. La CFDT a transmis depuis à nos tutelles différents éléments parmi lesquels copie de la lettre de l'inspecteur du travail adressée à l'Administrateur général avec copie au CHSCT et à la DRH confirmant bien l'urgence à agir. La CFDT a enfin relayé les observations de ses élus du CHSCT, des DP et du CE.

3. L'impossibilité depuis 2007 (date du retrait du projet de transfert d'une partie de l'activité sur les EPA) d'ouvrir des négociations sur la médiation culturelle.

Réponse de la RMN : Les difficultés sont réelles et admises. Il n'est plus l'heure d'organiser des groupes de travail, mais une restitution des différents audits sera organisée début 2010.
Réponse du Ministère : Nous veillerons à ce que la médiation culturelle, qui est un des grands dossiers retenant toute l'attention du Ministre, soit traitée. Le Ministère sera présent afin d'accompagner ces actions.

=> La CFDT a insisté avec force sur la nécessité d'entreprendre des *négociations* sur la journée de travail, l'évolution de carrière, les salaires, etc… ainsi qu'un recrutement organisé sur des bases solides. L'attentisme de la direction de la RMN en faveur de la démocratisation culturelle a été dénoncé.
L'arbitrage de l'Etat a été présenté comme *indispensable* dans certaines situations en relation avec les EPA.

4. L'absence d'une position ferme et claire de nos tutelles sur le périmètre et les missions de la RMN.

Réponse du Ministère : Reconnaissant les effets désastreux produits par l'incertitude qu'entretiennent les décisions toujours en suspens, les représentants du Ministère précisent que « la RMN est stabilisée dans ses missions mais pas dans ses modalités ». Un prochain conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) se tiendra début janvier, l'arbitrage de l'Etat sur la filialisation des espaces commerciaux ou la modernisation de notre établissement sera alors connu.

=> La CFDT a dénoncé l'absence d'arbitrage qui permet à certains EPA de mettre en place des services éditions et photos qui concurrencent la RMN dans ses métiers. C'est pourquoi nous avons demandé au Ministère la définition d'un périmètre d'activité pour la RMN et les EPA ainsi que la sanctuarisation des missions de la RMN (éditions, photos, médiation culturelle, acquisitions et diffusion).

La vigilance reste de mise alors que le paysage culturel poursuit une réforme radicale.
En cette veille d'élections, nous ne saurons trop vous rappeler la valeur d'un bulletin de vote.
Le taux de participation constituera sans aucun doute pour le Ministère,
comme pour la direction de notre établissement, un indicateur important de votre mobilisation.
En ces temps de difficultés économiques,
voter reste le moyen d'expression le plus simple et le moins coûteux pour les salariés.